



Tracer la voie jusqu'en 2030 et au-delà

En 2018, les ministres participant à la CMEM ont adopté la Feuille de route pour la transformation du marché pour l'équipement consommateur d'énergie dans le secteur du bâtiment, qui vise à favoriser l'adoption étendue des technologies propres de la prochaine génération pour faire de la construction un secteur à faibles émissions de carbone. La Feuille de route décrit les objectifs ambitieux pour atteindre un rendement énergétique minimal dans ces catégories d'équipement jusqu'en 2030/2035 et sert de fondement pour les activités à court et à moyen terme que les gouvernements et les intervenants doivent mettre en œuvre d'ici 2025.



Gouvernance

Comité directeur fédéral, provincial et territorial

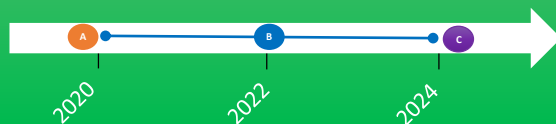
Conseil consultatif sur la mise en œuvre de la Feuille de route

Équipe de mise en œuvre pour les fenêtres

Équipe de mise en œuvre pour le chauffage des bâtiments

Équipe de mise en œuvre pour le chauffage de l'eau

Calendrier prévu



- A** 2019 : Plans de travail établis pour trois équipes de mise en œuvre
- B** 2020 à 2024 : Mise en œuvre de diverses activités de déploiement et de R. et D. à l'appui de la Feuille de route
- C** 2024 : Examen sur cinq ans

Obstacles à la transformation du marché

Disponibilité

- Technologie pas pleinement commercialisée au Canada.

Accessibilité

- Choix de produits insuffisant dans le marché.

Sensibilisation

- Les entrepreneurs, concepteurs et ingénieurs ne connaissent pas la technologie et ne possèdent pas l'expertise requise pour la concevoir, l'installer ou l'entretenir.

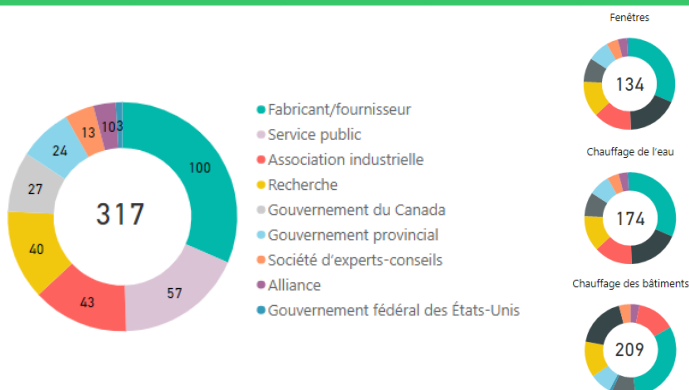
Abordabilité

- Coûts initiaux élevés; les coûts d'installation ou d'entretien réduisent la demande.

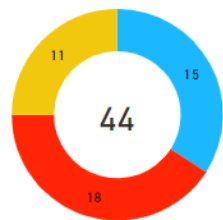
Acceptabilité

- La forme, la taille et la fonction de la technologie ne sont pas bien acceptées ou sont considérées comme trop risquées par les utilisateurs finaux.

Intervenants participant à l'élaboration de la Feuille de route à ce jour



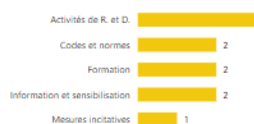
Activités prévues pour 2030



Activités relatives au chauffage de l'eau



Activités relatives aux fenêtres



Activités relatives au chauffage des bâtiments



Principales catégories d'équipement



Les fenêtres sont responsables de jusqu'à 35 % des pertes de chaleur des bâtiments résidentiels.



Le chauffage de l'eau représente de 8 à 19 % de la consommation d'énergie des maisons et des immeubles.



Le chauffage des bâtiments représente de 56 à 64 % de la consommation d'énergie des maisons et des immeubles.

Apprenez-en davantage sur la Feuille de route pour la transformation du marché de RNCAN en visitant le <https://www.rncan.gc.ca/energie/reglements/21291>

